

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique
GRANDGAUD Sélim-Thomas à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : FESTIVAL COMEDIA 2023 : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RIONS DE SOLEIL**

N°20230404-07

Rapporteur : Mme C. PICHET

Annexe : Projet de Convention

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que **l'association Rions de Soleil** organise le Festival Comédia depuis 19 ans et à Guillestre de 2018 à 2020.

Les spectacles présentés sont de qualité, à des prix accessibles et attractifs et drainent un public régulier (environ 200 spectateurs par représentation en moyenne).

Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de reconduire ce festival en 2023.

Dans le cadre de cette animation, une convention de partenariat entre la commune de Guillestre et l'association Rions de Soleil fixe les modalités d'organisation du festival Comédia qui se déroulera exclusivement à Guillestre du 27 septembre au 1er octobre 2023.

Il est notamment stipulé que l'association Rions de Soleil s'engage à offrir une dizaine d'entrées au festival ; à proposer à l'année des animations et spectacles avec les différentes structures de la commune comme les écoles, la bibliothèque, le collège, la crèche, le service jeunesse...qui seront définies en étroite collaboration avec la commune de Guillestre.

Il est proposé de valider cette convention, tel est l'objet de cette délibération.

Madame l'adjointe à la culture ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté et la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 27 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention et son annexe jointes à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention avec l'association Rions de Soleil.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 avril 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

